

L'AGILITY : MODE D'EMPLOI POUR LE COMPETITEUR

Ce mode d'emploi a pour objectif de vous renvoyer rapidement aux documents qui vous concernent à un moment donné dans votre pratique de la discipline Agility. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, ce document sera mis à jour régulièrement si besoin est. Adresse mail spécifique : gta@sportscanins.fr

TABLE DES MATIERES :

- JE VEUX FAIRE DE L'AGILITY EN CONCOURS : PREREQUIS page 2
- CLASSES D'AGE COMPETITEUR page 2
- CLASSES DE COMPETITION page 2
- MON CHIEN EST EN GRADE 0. PASSAGE AU GRADE 1 page 3
- INFORMATIONS GENERALES SUR LES CONCOURS page 3
- PARCOURS-EPREUVES page 4
- JE SUIS EN CLASSE GENERALE, MON CHIEN EST EN GRADE 1 page 4
- JE SUIS EN CLASSE GENERALE, MON CHIEN EST EN GRADE 2 page 5
- JE SUIS EN CLASSE GENERALE, PASSAGE AU GRADE 3 page 6
- JE SUIS EN CLASSE GENERALE, MON CHIEN EST EN GRADE 3 page 7
- JE SUIS EN CLASSE JUNIOR 11 page 8
- JE SUIS EN CLASSE HANDI page 9
- RESULTATS DE CONCOURS OBTENUS A L'ETRANGER page 9
- LES GRANDES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES page 10

JE VEUX FAIRE DE L'AGILITY EN CONCOURS :

Je dois être adhérent à un Club d'éducation canine et d'utilisation ayant une section pratiquant l'activité Agility.
Vous pouvez chercher un club dans votre département ici :

<http://sportscanins.fr/carte/discipline.php>

Je me prépare pour les concours :

Je lis la charte de bonne conduite :

<http://activites-canines.com/?ddownload=10707>

Je demande une licence CNEAC par l'intermédiaire de mon club si ce n'est déjà fait. En étant licencié, j'ai accès à mon espace CNEAC personnel.

http://activites-canines.com/?page_id=17053

Je prends connaissance du règlement d'Agility (de terrain) en cours :

<http://activites-canines.com/?ddownload=20632>

Et un document plus ludique et facile à lire (mais ce n'est qu'un résumé) :

<http://activites-canines.com/?ddownload=3353>

Un complément d'information sur les TPS-TPM :

<http://activites-canines.com/?ddownload=25604>

CLASSES D'AGE COMPETITEUR

Quatre classes d'âge du compétiteur sont définies pour les concours d'Agility :

Je suis dans la classe d'âge JUNIOR 11 (J11) J'ai 11 ans ou moins lors de l'année calendaire en cours.

Je suis dans la classe d'âge JUNIOR 14 (J14) J'ai 12 ans ou 13 ans ou bien 14 ans lors de l'année calendaire en cours.

Je suis dans la classe d'âge JUNIOR 18 (J18) J'ai 15 ans, 16 ans, 17 ans ou bien 18 ans lors de l'année calendaire en cours.

Je suis dans la classe d'âge SENIOR J'ai 19 ans ou plus lors de l'année calendaire en cours.

CLASSES DE COMPETITION

Trois classes de compétition sont prévues pour les concours d'Agility :

Générale: accessible aux binômes des classes d'âge Senior, Junior 14, Junior 18;

Junior 11 : accessible aux binômes Junior 11

NB) Page réservée aux jeunes sur le site :

http://activites-canines.com/?page_id=12205

Handi : accessible aux binômes de la classe Handi

NB) Page réservée aux binômes Handi :

http://activites-canines.com/?page_id=12201

MON CHIEN EST EN GRADE 0 - PASSAGE AU GRADE 1

L'accès au grade 0 se fait automatiquement dès l'obtention d'une licence CNEAC.

Je souhaite pratiquer l'Agility en compétition, mon équipe maitre-chien doit réussir le CAESC et le PASS AGILITY, sésames pour participer aux concours.

CAESC

http://activites-canines.com/?page_id=21022

(CSAU : Les personnes ayant passé le CSAU à la place d'un CAESC peuvent obtenir une équivalence en envoyant à licence@sportscanins.fr, le scan ou la photo de leur licence CNEAC en cours et de leur CSAU pour enregistrement).

PASS-AGILITY :

http://activites-canines.com/?page_id=21010

L'accès au grade 1 et donc aux concours, se fait avec la justification de la réussite par l'équipe, avec un conducteur du CAESC et du PASS Agility.

JE PEUX DEMARRER LES CONCOURS !

INFORMATIONS GENERALES SUR LES CONCOURS :

Procédures d'inscription aux concours d'agility : elles se font toutes en ligne.

Mode d'emploi des inscriptions en ligne pour le concurrent :

http://sportscanins.fr/aide/Guide_Concurrent_V2.pdf

Et des informations plus générales :

<http://sportscanins.fr/aide/calendrier.php>

- **Les concours dits classiques sont à trois passages maximum pour chaque chien**
- **Chaque chien sans distinction a un « grade » (de 1 à 3).**
- **Tous les chiens sans distinction peuvent participer à toutes les épreuves suivant leur grade.**
- **Les classements des chiens se font par épreuves. Il pourra y avoir un cumul des épreuves par grades pour les récompenses**
- **Toutes les épreuves d'un concours classique à trois passages permettent d'obtenir des qualificatifs**
- **Les TPS et TPM sont déterminés par épreuves.**
- **Sur un même concours, un chien ne peut être inscrit qu'avec un seul conducteur, à l'exception d'un chien participant en Junior 11, qui peut être inscrit aussi avec un (seul) autre conducteur (en Junior 11 ou en classe Générale)**
- **En classe Générale, le chien peut être conduit par toute personne ayant une licence propriétaire ou bien, une licence conducteur pour ce chien.**
- **Dans tous les cas, le chien ne participe qu'une seule fois à chaque épreuve pour laquelle il est inscrit.**

PARCOURS- EPREUVES

Parcours : ce terme désigne l'ensemble numéroté des obstacles disposés par le juge sur le terrain.

Epreuve : ce terme désigne la compétition sur une classe donnée, un grade donné et une catégorie donnée pour un parcours donné.

Le juge pose un parcours. Le binôme conducteur-chien dispute une épreuve.

Les épreuves et leur niveau sont indiqués de la façon suivante : Agility (Grade 1), Jumping (Grade 1) pour le grade 1 ; Agility (Grade 2), Jumping (Grade 2) pour le grade 2 ; Agility (Grade 3) et Jumping (Grade 3) pour le grade 3.

Il faut savoir que suivant les concours, et ce pour une question de gestion de temps, il n'est pas possible pour le juge de poser deux parcours d'AGILITY (Grade 1) ainsi qu'un parcours de JUMPING (Grade 1). Ceci est dû au nombre élevé de compétiteurs tous grades confondus dans un concours (90 équipes dans un concours classique)

Le parcours AGILITY 2* sert de support pour deux épreuves : une épreuve AGILITY (Grade 1) et une épreuve AGILITY (Grade 2). Le parcours est commun mais ces deux épreuves se distinguent par le TPS et le classement qui reste propre à chaque grade.

Il en va de même pour le parcours JUMPING 2* qui sert de support aux épreuves JUMPING (Grade 1) et JUMPING (Grade 2)-

Pour plus de lisibilité par la suite, on nommera ces épreuves :

AGILITY 2* (Grade 1) et AGILITY 2* (Grade 2)

JUMPING 2* (Grade 1) et JUMPING 2* (Grade2).

LES DIFFERENTES DECLINAISONS DE CONCOURS :

<http://activites-canines.com/?ddownload=25369>

Mes résultats sont accessibles sur mon espace personnel Performance et je peux découvrir aussi mon classement national, et ce au fil de mes concours dans une année calendaire :

« *Classement national et Championnat de France d'Agility* »

<http://activites-canines.com/?ddownload=26485>

Et une explication du classement dans les finales :

« *Comment est-on arrivé au classement par points lors de nos finales* »

<http://activites-canines.com/?ddownload=26486>

JE SUIS EN CLASSE GENERALE- MON CHIEN EST EN GRADE 1

Lors des concours, j'ai accès à trois épreuves qui sont les suivantes :

AGILITY (Grade 1) : 2 épreuves

JUMPING (Grade 1) : 1 épreuve

Ou bien, lors d'un concours tous grades, j'ai accès généralement aux trois épreuves suivantes

AGILITY (Grade 1)

AGILITY 2* (Grade 1)

JUMPING 2* (Grade 1)

Cela ne change rien pour mes résultats qui sont comptabilisés de la même façon.

Quand mon chien est en grade 1 :

Tous les classements de mes épreuves se font en grade 1.

Je peux participer au sélectif du Trophée par Équipes qui me mènera peut-être à la finale nationale :

« *Règlement du Trophée par Equipes* »

http://activites-canines.com/?page_id=2083

Que mon chien soit inscrit à un LO (Livre des Origines) ou non, si j'obtiens avec mon chien 3 excellents sans faute sous 2 juges différents dans des épreuves d'Agility (Grade 1) et/ou d'Agility 2* (Grade 1), mon chien peut passer en grade 2, sous réserve de la validation du toisage du chien

Tout sur la toise :

Règlement CNEAC concernant les mesures pour les chiens pratiquant l'Agility »

<http://activites-canines.com/?ddownload=25406>

Si mon chien est inscrit à un LO, il détient alors le brevet international d'agility. Je peux l'imprimer à partir de mon espace CNEAC personnel.

Le passage en grade 2 se fait automatiquement, sauf si je demande à continuer à concourir en grade 1 quelque temps (voire définitivement). Je concours alors en grade 1 mais l'obtention du passage en grade 2 reste acquise.

JE SUIS EN CLASSE GENERALE - MON CHIEN EST EN GRADE 2

Lors des concours, j'ai accès à trois épreuves

AGILITY (Grade 2) : 2 épreuves

JUMPING (Grade 2) : 1 épreuve

Ou bien, lors d'un concours tous grades, je peux avoir cette déclinaison de 3 épreuves comptabilisées de la même façon :

AGILITY (Grade 2)

AGILITY 2* (Grade 2)

JUMPING 2* (Grade 2)

Quand mon chien est en grade 2 et inscrit à un LO, je peux, sous réserve de mon classement national participer au Championnat de France Grade 2 de l'année calendaire suivante :

« *Règlement du Championnat de France d'Agility* »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2903>

Si je suis J14 ou bien J18, je peux, si j'ai les qualificatifs nécessaires, participer aussi au Championnat de France Junior :

« *Règlement du Championnat de France Junior* »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2905>

Quand mon chien est en grade 2, je peux, sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

Mode d'emploi pour le Compétiteur Octobre 2020

Participer aux sélectifs du Grand Prix de France Standard (réservé au Grade 2) :

« Règlement du Grand Prix de France d'Agility

<http://activites-canines.com/?ddownload=15177>

Et aux sélectifs du Trophée par Équipes.

« Règlement du Trophée par Equipes »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2909>

JE SUIS EN CLASSE GENERALE – PASSAGE AU GRADE 3

Le passage du grade 2 au grade 3 se fait toujours dès les conditions obtenues (et non par année calendaire)

– Au choix du concurrent

Cela se fera sur demande, et avec la justification de l'obtention de :

- 4 qualificatifs « Excellent sans faute » sur des épreuves Agility (Grade 2) et/ou Agility 2* (Grade2) obtenus avec un conducteur senior, sous 3 juges différents, et un classement dans les 3 premiers ou les premiers 20% (arrondi à l'entier supérieur),

Et

- 2 qualificatifs « Excellent sans faute » sur des épreuves Jumping (Grade 2) et/ou Jumping 2* (Grade2) obtenus avec un conducteur senior, sous 2 juges différents, et un classement dans les 3 premiers ou les premiers 20% (arrondi à l'entier supérieur).

NB) En ce qui concerne ce passage au choix en grade 3, les conditions étant restées les mêmes qu'en 2019, les qualificatifs déjà obtenus depuis le dernier accès au grade 2 que ce soit pour des épreuves « Agility 2 » ou « Jumping Standard » sont conservés (sans notion de durée de validité). Ils pourront être complétés par des qualificatifs obtenus à partir de 2020 pour une montée en grade 3.

– De façon automatique

Cela se fera dès lors que les conditions suivantes seront réunies :

- 10 qualificatifs « Excellent sans faute » sur des épreuves Agility (Grade 2) et/ou Agility 2* (Grade2) obtenus avec un conducteur senior, sous 3 juges différents, et une moyenne des vitesses sur ces épreuves de 4,10 m/s en A, 4,20 m/s en B, 3,60 m/s en D et 4,40 m/s en C.

Et

- 5 qualificatifs « Excellent sans faute » sur des épreuves Jumping (Grade 2) et/ou Jumping 2* (Grade2) obtenus sur des parcours de JUMPING 2 ou JUMPING 2*, avec un conducteur senior, sous 2 juges différents, et une moyenne des vitesses sur ces épreuves de 4,30 m/s en A, 4,50 m/s en B, 3,80m/s en D et 4,70 m/s en C ».

Et ce, sur une période glissante de 24 mois (c'est-à-dire que les résultats demandés pour cette montée doivent être obtenus sur une période de 24 mois maximum).

En raison de la crise sanitaire COVID-19, pour les années 2020-2021, le passage automatique de grade 2 en grade 3 est gelé à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre.

Voir : <http://activites-canines.com/?p=27940>

NB) Ce qui signifie que, ce passage automatique en grade 3 qui est nouveau, ne pourra se faire qu'avec des épreuves ayant lieu à partir de 2020. Par

conséquent, aucun chien ne montera de façon automatique en grade 3 avec des résultats de 2019 ou avant.

JE SUIS EN CLASSE GENERALE - MON CHIEN EST EN GRADE 3

Lors d'un concours, j'ai accès aux trois épreuves suivantes :

AGILITY (Grade 3) : 2 épreuves

JUMPING (Grade 3) : 1 épreuve

Quand mon chien est en grade 3 et inscrit à un LO, je peux, sous réserve de mon classement national participer au Championnat de France Grade 3 de l'année calendaire suivante :

« Règlement du Championnat de France d'Agility »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2903>

Si je suis J14 ou bien J18, je peux, si j'ai les qualificatifs nécessaires, participer aussi au Championnat de France Junior

« Règlement du Championnat de France Junior »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2905>

Quand mon chien est en grade 3, je peux, sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

Participer aux sélectifs du Grand Prix de France Master (réservé au Grade 3) :

« Règlement du Grand Prix de France d'Agility »

<http://activites-canines.com/?ddownload=15177>

Et aux sélectifs du Trophée par Équipes :

« Règlement du Trophée par Equipes »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2909>

À partir de 2020, le retour en grade 2 sera possible depuis l'espace Performance du concurrent, dès lors que sur les 15 dernières épreuves du chien, au moins 80% de celles-ci (c'est-à-dire 12 épreuves) auront pour résultats, des pénalités par suite de dépassement du TPS et/ou des éliminations.

Ces 15 épreuves (qui correspondent dans la plupart des cas, à 5 concours consécutifs), ne seront comptabilisées qu'à partir du 1er janvier 2020.

La remontée en grade 3 ne pourra se faire qu'après obtention des conditions requises avec des qualificatifs obtenus depuis la redescente en grade 2, soit à la demande soit automatiquement

IMPORTANT : Changement de grade après acceptation de la sélection à une finale :

Pour les équipes sélectionnées à une finale :

Le passage de grade 2 à grade 3 est fait à la demande du licencié. Si cette demande est faite avant la participation à la finale, la sélection est perdue et les frais d'engagement ne sont pas remboursés.

Les critères de passage de grade 2 à grade 3 sont validés pour un passage automatique avant la participation à la finale : dans ce cas, le changement de grade est, sauf demande particulière contraire,

reporté au lendemain de la finale. Une fois la finale disputée, les critères de passage automatique sont évalués pour application.

Le passage de grade 3 à grade 2 est fait suite à une demande du licencié. Si cette demande est faite avant la participation à la finale, la sélection est perdue et les frais d'engagement ne sont pas remboursés.

JE SUIS EN CLASSE JUNIOR 11 – J'AI MOINS DE 11 ANS OU BIEN 11 ANS LORS DE L'ANNEE CALENDRAIRE EN COURS.

Pour pouvoir concourir, je dois détenir le PASS Agility avec mon chien.

En ce qui concerne le CAESC, je n'ai pas à le passer s'il a été obtenu pour ce chien. Dans le cas contraire, je dois le passer avec mon chien.

Règlement : L'engagement à un concours pour un J11 est gratuit. Un nombre de places est réservé pour cette classe lors des concours. Lors de ce concours, ce même chien peut être conduit par un seul autre conducteur détenteur d'une licence appropriée (J11 ou autre). En classe J11, le grade appartient au binôme. Le chien ne peut être conduit dans ce grade que par le conducteur l'ayant qualifié pour ce grade. Lors d'un concours, un J11 participera aux mêmes parcours que les concurrents de la classe générale dans le grade dans lequel il évolue avec son chien. Les résultats vont au binôme J11+chien avec un classement spécifique.

- L'accès au grade 1 se fait par la justification de la réussite par le chien, du CAESC et par le binôme conducteur+ chien du PASS AGILITY.
- L'accès au grade 2 se fait lorsque le binôme conducteur+chien a obtenu 3 qualificatifs excellents sans pénalités lors de 3 épreuves Agility (Grade 1) et/ou Agility 2* (Grade1), sous 2 juges différents et, sous réserve de la validation du toisage du chien.

Quand mon chien est en grade 1 :

- Tous les classements de mes épreuves se font en grade 1.
- Je peux participer au sélectif du Trophée par Équipes (avec les binômes de la classe Générale dans les mêmes conditions).

« Règlement du Trophée par Equipes »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2909>

Quand mon chien est en grade 2 :

- Tous les classements de mes épreuves se font en grade 2.
- Je peux participer au Championnat de France Junior :

« Règlement du Championnat de France Junior »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2905>

- Je peux participer à la finale du Grand Prix de France sous réserve d'obtention des qualificatifs demandés :

« Règlement du Grand Prix de France d'Agility »

<http://activites-canines.com/?ddownload=15177>

- Je peux participer au sélectif du Trophée par Équipes (avec les binômes de la classe générale dans les mêmes conditions) :

« Règlement du Trophée par Équipes »

<http://activites-canines.com/?ddownload=2909>

- **Le grade 3 n'est pas accessible à un J11.**

JE SUIS EN CLASSE HANDI

Sept classes ont été définies suivant mon handicap.

<http://activites-canines.com/?ddownload=25837>

Tous les renseignements relatifs à cette classe Handi se trouvent à la page spécifique :

http://activites-canines.com/?page_id=12201

Tout comme les autres classes de compétition, l'accès au grade 1 et donc aux concours, se fait avec la justification de la réussite par le binôme, du PASS Agility et du CAESC (éventuellement obtenu par le chien avec un autre conducteur).

JE PEUX DEMARRER LES CONCOURS !

Mon chien et moi, nous serons en grade 1, puis en grade 2, et ce, aux mêmes conditions que les autres classes de compétitions.

Lors d'un concours, selon mon grade, j'ai accès à trois épreuves et mon classement sera spécifique à la classe de compétition Handi-

Suivant mon grade, mes trois épreuves auront lieu sur les parcours suivants selon le type de concours :

- AGILITY (Grade 1)
- AGILITY (Grade 2)
- AGILITY 2* (Grade 1) ou bien (Grade 2)
- JUMPING (Grade 2)
- JUMPING 2* (Grade 1) ou bien (Grade 2)

Par ailleurs, j'ai accès aux mêmes sélectifs et finales que les autres classes de compétition en qualité de Handi et ce, sans critères de participation.

IMPORTANT : en classe Handi, comme pour la classe J11, le grade appartient non pas au chien, mais au binôme conducteur+chien.

Lorsqu'un Handi concourt avec un chien donné, il reste possible qu'un autre concurrent prenne une licence pour ce même chien. Toutefois, les résultats du Handi appartenant au binôme Handi+chien, le partage des épreuves sur un même concours entre le Handi et le concurrent ayant la licence conducteur n'est pas possible.

RESULTATS DE CONCOURS OBTENUS A L'ETRANGER :

Les résultats obtenus à l'étranger sont recevables comme qualificatifs en France. Toutefois, afin de garder un classement national juste et équitable, les résultats obtenus à l'étranger ne seront pris en compte que s'ils vérifient strictement les critères suivants :

- Le grade indiqué doit être celui donné par la FCI : grade 1, grade 2 ou grade 3.
- La hauteur de saut doit être celle correspondant à la catégorie FCI du chien (S, M ou L) suivant sa taille au garrot.

- Les justificatifs fournis doivent faire apparaître clairement le résultat ainsi que le classement du chien pour chacune des épreuves Agility et Jumping spécifiques à chaque grade 1, 2 ou 3 (pas de classement cumulé, ni en résultat, ni en justificatif).

Pour ce faire, il faut faire remplir par les organisateurs du concours un formulaire manuel d'enregistrement des résultats d'un concours :

<http://activites-canines.com/?ddownload=2919>

(Pensez à le télécharger et l'imprimer avant de partir !).

Attention pour être valable toutes les rubriques doivent être renseignées y compris le nombre d'engagés, le nombre d'obstacles, les TPS et TPM et le rang. Un formulaire incomplet ne pourra être validé.

Transmettre à agility@sportscanins.fr :

1. Le scan ou la photo du formulaire complété, et
2. Le scan ou la photo des résultats affichés lors du concours ou un lien vers un site des résultats du concours concerné

La demande doit être effectuée au plus tard le mercredi suivant le concours.-

Les résultats validés seront visibles sur l'espace CNEAC, rubrique 'Performances' du licencié dans les 72 heures suivant la réception du formulaire.

NB : Seuls les résultats enregistrés sur 'Performances' seront valides et utilisables comme justificatifs (changements de grade, sélectifs GPF, sélectifs EO-AWC).

Pour tout complément, posez votre question à agility@sportscanins.fr.

LA SELECTION AUX MANIFESTATIONS INTERNATIONALES FCI

Ces manifestations internationales d'Agility reconnues par la FCI sont au nombre de 3 :

- JOAWC : Junior Open Agility World Championships (Championnat du Monde Junior Open)
- EO : European Open (Championnat d'Europe Open)
- AWC : Agility World Championships (Championnat du Monde)

Nous avons ainsi trois Equipes de France (Equipe de France Junior pour disputer le JOAWC, Equipe de France EO, Equipe de France AWC)

Pour avoir davantage de renseignements sur les sélections :

- **JOAWC** : <http://activites-canines.com/?ddownload=20822>
- **EO** : <http://activites-canines.com/?ddownload=23545>
- **AWC** : <http://activites-canines.com/?ddownload=23545>